



# MANIFESTATIONS

vers une gestion responsable des déchets



**Vous faites partie d'une association, d'un comité des fêtes..., vous êtes sûrement confrontés à la gestion des déchets générés lors des manifestations que vous organisez, qu'elles soient culturelles, sportives ou festives. Une gestion efficace des déchets est un atout pour l'image de l'évènement.**

## **Toute l'année, CALITOM mène des actions pour sensibiliser la population au tri et à la réduction des déchets...**

### **● Conseils pour limiter les déchets**

Participation aux réunions préparatoires, formation et sensibilisation des organisateurs et/ou des bénévoles, aux bonnes pratiques.

### **● Gestion et tri des déchets produits**

Mise à disposition de bacs de collecte temporaires 660 litres, porte-sacs double flux (collecte sélective / ordures ménagères), documentation pour optimiser la qualité du tri...

### **● Animation :**

Selon le thème de l'évènement, CALITOM peut être présent sur site avec un stand et proposer des animations destinées au public.



*Le stand d'information de Calitom sur un évènement*

CALITOM se réserve le droit de refuser toute demande d'accompagnement ou d'intervention déclarée à une période de forte sollicitation ou dans un délai inférieur à 3 semaines.



# L'organisation s'engage à :

- **Intégrer la problématique de la gestion des déchets :**  
dès les premières réunions de préparation  
et prendre contact avec CALITOM au plus tôt.
- **Former et désigner un responsable :**  
des déchets sur la manifestation  
et/ou une équipe de bénévoles afin de promouvoir le tri.
- **Respecter les modalités techniques :**  
de mise à disposition des bacs et des points tri et s'assurer de leur  
état et de leur propreté pendant et après la manifestation.
- **Mettre en place les porte-sacs :**  
contrôler le contenu et remplacer les sacs aussi souvent  
que nécessaire.
- **Acheminer les sacs jaunes pleins :**  
vers une zone de stockage identifiée à l'écart du public.
- **Surveiller la propreté :**  
autour des différents points de collecte, auprès du public  
par tous les moyens : plaquettes, annonces micro...
- **Organiser les modalités d'information et de sensibilisation :**  
des professionnels et des visiteurs concernant le tri des déchets  
produits pendant la durée de la manifestation.
- **Respecter tous les engagements :**  
de la convention signée avec CALITOM.



Les consignes de tri :  
tous les emballages se recyclent !



Les portes-sacs pour les recyclables et  
les déchets non-recyclables



Bonne manifestation à tous !!

Votre manifestation se déroule sur une des communes du territoire de Calitom : les pôles prévention et équipements de Calitom peuvent vous accompagner dans la gestion de vos déchets (tél 05 45 65 96 34 - 19 Rte du Lac des Saules - ZE La Braconne 16600 MORNAC - [www.calitom.com](http://www.calitom.com))